



RÉSEAU SYNDICAL  
INTERNATIONAL  
DE SOLIDARITÉ  
ET DE LUTTES

*International trade union network of solidarity and struggle*  
*Réseau syndical international de solidarité et de luttes*  
*Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas*  
*Red sindical internacional de solidaridad y de luchas*  
*Rete sindacale internazionale di solidarietà e di lotta*  
*الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال*

[www.laboursolidarity.org](http://www.laboursolidarity.org)

*Communiqué*  
Le 12/02/2018

## **Algérie : durcissement de la répression et harcèlement judiciaire de syndicalistes**

Kaddour Chouicha, coordonnateur national du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) organisation syndicale adhérente à la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) a été assigné à comparaître le 6 février dernier pour s'être simplement rendu à une audition par un juge d'instruction de Maître Salah DABOUZ, président du bureau de la LADDH (ligue Algérienne de défense des droits de l'homme) en juillet 2016 à Ghardaïa. Kaddour CHOUICHA est également le vice-président de la LADDH. Avec d'autres militant-es, K. Chouicha s'était rendu à Ghardaïa pour exprimer sa solidarité avec Salah Dabouz. Alors qu'ils attendaient dans un café la fin de l'audience, la police les a arrêtés au motif de « rassemblement illégal non armé ». L'incident qui ne relevait alors que d'un coup de pression habituel de la part de la police algérienne (dont l'une des fonctions principales est de harceler les militant-es dans le pays), s'est transformé en une assignation à comparaître 17 mois plus tard pour 6 personnes, dont K. Chouicha, au motif d'« incitation à un rassemblement non autorisé, atteinte à corps constitué et non respect d'une décision administrative ». Le pouvoir algérien utilise une fois de plus des prétextes à la limite du plus grand ridicule pour harceler des membres de la CGATA et de la LADDH parce qu'ils osent exprimer leur opposition au régime. Cette technique est habituelle, elle vise à contraindre, à écraser sous des procédures longues et coûteuses les militant-es et désormais, elle peut aussi servir à justifier un licenciement de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme considérés comme gênants par le pouvoir.

C'est ainsi que la justice continue à s'acharner contre des syndicalistes de la Snategs, le syndicat autonome de la Sonalgaz, entreprise nationale de l'exploitation du gaz en Algérie. Après les procès de son président, Raouf Mellal, et sa condamnation à une forte amende et à 6 mois de prison fermes, dont le véritable motif est la dénonciation par ce dernier d'un scandale aux fausses factures de l'entreprise et le fait qu'il ait participé à monter un syndicat digne de ce nom dans l'entreprise, c'est le tour d'Abdelkader Kawafi, secrétaire général de ce même syndicat, d'être harcelé par la justice algérienne aux ordres du pouvoir, pour motif de « harcèlement ». En mai 2017, le SNATEGS a vu son statut légal révoqué et le Ministère du travail. Ce dernier a fabriqué un faux d'assemblée du syndicat prétendant annoncer sa dissolution. Des centaines de syndicalistes, de délégué-e-s et de représentant-e-s ont été renvoyé-e-s, harcelé-e-s et persécuté-e-s sous de fausses accusations légales et ce pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Ainsi, près d'un millier de manifestant-es ont été

arrêtés et/ou violenté-es par la police lors d'une manifestation pacifique organisée par le Snategs à Alger le 20 janvier.

On ne peut que constater un durcissement de l'attitude du pouvoir algérien face aux opposant-es qui s'expriment pourtant par des moyens légaux et pacifiques.

Le 04 février, les autorités administratives d'Alger ont interdit la tenue d'une assemblée constitutive du syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (SAEPE), montrant par là même leur volonté de tuer dans l'oeuf la constitution d'un syndicat indépendant du pouvoir.

***Les membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes exigent l'arrêt immédiat de poursuites contre les militant-es victimes de différentes formes de harcèlement et d'entraves à l'exercice de leurs droits. Le pouvoir algérien doit cesser de se comporter de la même façon qu'une dictature grossière qui réprime, emprisonne et tente de faire taire par tous les moyens les oppositions démocratiques dans le pays.***